

# La commune aux normes d'accessibilité

Une petite cérémonie s'est déroulée mardi soir entre les élus et les représentants des entreprises à l'occasion de la réception des travaux d'accessibilité des équipements publics.

En effet, suite à l'approbation de son agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) par le préfet, la commune vient de réaliser une première tranche de travaux comprenant les sanitaires de l'école et de la cantine, ainsi que les sanitaires publics qui sont désormais accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux ont été réalisés au cours de l'été par les entreprises et artisans suivants : P. Vezzosi (plâtrerie peinture) C. Messieux (plomberie), F. JafreLOT (électricité), J. Macedo (maçonnerie), Zanelli (faïence et chauffage sanitaires).



**ÉQUIPEMENTS.** Les toilettes de l'école ont été mises aux normes.

D'un montant de 15.547 € HT, ils ont fait l'objet de subventions de l'État, au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 27 %, le reste

étant supporté par la commune.

Le maire, Thierry PenThier, a précisé que la politique d'accessibilité sera complétée par une deuxième tranche de travaux

prévue en 2018 et concernera la mise aux normes d'accessibilité de l'église, dans le cadre d'un futur Contrat communal d'aménagement de bourg (CCAB). ■